

DETAILS DE LA FORMATION

+ OBJECTIFS

- Analyser les accidents et presque accidents,
- Analyser ses pratiques professionnelles,
- Mettre à jour ses connaissances,
- Vérifier l'adéquation du titre d'habilitation avec les tâches réalisées.

+ PUBLIC

- Toutes personnes ayant déjà suivi une formation aux risques liés à l'électricité

+ PREREQUIS

- Etre en possession d'un titre d'habilitation du niveau visé par le recyclage

+ DUREE

- 1 jour, soit 7 heures

+ NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

- 1 à 8 stagiaires maximum

+ Budget

- Inter-entreprises : 125 € H.T. par personne
- Intra entreprise : nous consulter

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

- Exposé et discussions étayés de diapositives, films et mises en situation pratiques, avec des étapes successives facilitant la progression pédagogique
- Remise aux stagiaires de documents écrits et d'un livret tenant lieu de carnet de prescriptions que l'employeur doit remettre à chaque travailleur.

+ MODALITES D'EVALUATION ET FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Test de contrôle de connaissance, évaluation pratique, correction et évaluation avec les stagiaires, réponse aux questions.
- Au regard du contrôle de connaissance et des évaluations pratiques, nous remettons, pour chaque stagiaire, l'avis du formateur pour aider l'entreprise à définir le contenu du titre d'habilitation. L'entreprise est ensuite chargée de l'habilitation des salariés au niveau adapté
 - Enquête de satisfaction stagiaire
 - Bilan formateur / formatrice
 - Attestation individuelle de fin de formation
 - Enquête de satisfaction client
 - Grille de résultats aux tests

PROGRAMME DE FORMATION

+ RETOUR D'EXPERIENCE :

- Analyse des accidents et presque accidents,
- Analyse des pratiques professionnelles,
- Analyse des difficultés rencontrées lors de l'application des procédures.

+ MISE A JOUR DES SAVOIRS ET DU SAVOIR FAIRE :

- Les limites de l'habilitation (chiffre 0) (autorisation et interdits, champ restrictifs de travail).
- La zone de travail.
- Les instructions.
- Les équipements de protection collective (barrière, ECRAN, banderole, etc.).
- La signalisation et les repérages associés.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux travaux.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.
- Les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.